

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE L'IMPÔT FONCIER**

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par madame Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi **13 juin 2024, à 10 h**, au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

Noms des propriétaires : Benoit et Mathieu Grondines **6 906,77 \$ ⁽¹⁾**
Dernière adresse connue des propriétaires : 13575, rue du Taillandier,
Mirabel (Québec) J7N 0A5
Matricule : 1276-69-9026
Lot : 4 615 703
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 181, rue Saint-Philippe, dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Nom du propriétaire : Dave O'Connor **1 840,40 \$ ⁽¹⁾**
Dernière adresse connue du propriétaire : 1149, route Philomène-Thibodeau,
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
Matricule : 1679-65-9297
Lot : 4 615 453
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 1149, route Philomène-Thibodeau, dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 453 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

¹ Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 17 avril 2024. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

Si vous représentez une personne morale, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

Si vous représentez une personne physique, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

PAIEMENT : Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : *MRC de Portneuf*.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).

Pour information supplémentaire, veuillez contacter madame Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière